

**DOCUMENTS EXPORT POUR LES FORMALITES DOUANIERES
D'UN ETRANGER SORTANT DU MAROC**

Merci de nous retourner les documents ci-dessous **10 jours avant le chargement.**

Tous les documents doivent être en français ou en arabe.

I/ Pour les diplomates ou assimilés

- 1/ Un bon de franchise original visé par le ministère des affaires étrangères
- 2/ Un inventaire détaillé visé par la même administration
- 3/ Une copie du passeport diplomatique

II/ Pour les expatriés

1 / 2 originaux "Certificat de changement de résidence ", délivrés par la police ou la gendarmerie Marocaine, selon le lieu de votre résidence, tamponnés et signés. Il faut être résident au Maroc afin d'obtenir votre certificat de changement de résidence. (PJ N°1)

N.B: Si vous avez un véhicule à ramener, il faut qu'elle figure sur le certificat de changement de résidence .

Pour obtenir le certificat de changement de résidence :

A/ Se rendre au préalable à la perception locale et demander votre « **quitus fiscal** ».

B/ Se rendre au commissariat pour obtenir votre « Certificat de changement de résidence » Se munir :

- Votre quitus
- Votre carte de résident et passeport « faire une copie certifiée conforme »
- 2 photos d'identité
- Quittances eau, électricité/ téléphone
- 2 timbres fiscaux à 20 DH/u
- Pour les locataires : Quittances ou attestation du règlement de la totalité des loyers. Copie du contrat de bail légalisé
- Pour les propriétaires : copie ou attestation de l'acte de vente
- Attestation de Radiation consulaire (préciser si véhicule)

2/ Photocopie du passeport « de bonne qualité » avec photo et numéro de compostage (attribué lors de l'entrée sur le territoire Marocain) de la personne mentionnée sur le certificat de changement de résidence.

3/ Inventaire détaillé et valorisé, daté et signé par objets et par familles d'objets, avec la mention : « Mobilier usagé m'appartenant depuis plus de 6 mois et ayant moins de 100 ans, et non destiné à la revente ». Si vous ramenez votre voiture en France, vous devez l'écrire sur l'inventaire, et nous fournir une copie de votre carte grise.

4/ Justificatif de domicile à destination,

Copie originale ou certifiée de contrat de location+ facture d'eau, tél ou autre,

Ou procuration originale d'un ami ou d'un membre de la famille attestant que vous vivez à la maison + facture à son nom + Copie de son passeport

5/ Ordre de mutation original ou certifié de l'entreprise ou **contrat de travail** original ou copie certifiée.

6/ Adresse de livraison précise, pour éviter les suppléments, préciser: étage / l'ascenseur / portage / colis lourds ou grand format / parking / difficultés d'accès pour gros camion, etc...

7/ Procuration en douane avec votre **signature légalisée**, pour la représentation du TIMAR au dédouanement. (PJ N°1)

8/ Certificat Non cession & Non revente des biens déménagés avec signature originale. (PJ N°2)

9/ Attestation de valeur avec votre signature originale (PJ. N°3)

III/ Pour les citoyens marocains

1 / Copie de la carte d'identité

2/ Photocopie du passeport « de bonne qualité » avec photo.

3/ Inventaire détaillé et valorisé, original, daté et signé par objets et par familles d'objets, avec la mention « Mobilier usagé m'appartenant depuis plus de 6 mois et ayant moins de 100 ans, et non destiné à la revente ». Si vous prenez un véhicule, vous devez l'écrire sur l'inventaire, et nous fournir une copie de votre carte grise.

4/ Justificatif de domicile à destination,

Copie originale ou certifiée de contrat de location+ facture d'eau, tél ou autre,

Ou attestation d'hébergement original d'un ami ou d'un membre de la famille attestant que vous vivez chez lui + facture à son nom + Copie de son passeport

5/ Ordre de mutation original ou certifié de l'entreprise ou **contrat de travail** original ou copie certifiée.

6/ Adresse de livraison précise, pour éviter les suppléments, préciser: étage / l'ascenseur / portage / colis lourds ou grand format / parking / difficultés d'accès pour gros camion, etc...

7/ Procuration en douane avec votre **signature légalisée**, pour la représentation du TIMAR au dédouanement. (PJ N°1)

8/ Certificat Non cession & Non revente des biens déménagés avec signature originale. (PJ N°2)

9/ Attestation de valeur avec votre signature originale (PJ. N°3)

CONSEILS PRATIQUES :

Ne pas mettre dans le déménagement : ni d'armes, ni munition, ni engins, ni drogues et ni alcool (moins de 15 bouteilles). Les nouveaux équipements de moins de 6 mois doivent être taxés.

Pour les animaux de compagnie, on a un service, merci de nous contacter directement.

Pour les plantes, elles ne sont pas garanties et voyageront au risque et périls du client. En outre elles peuvent être refusées par la douane si elles n'ont pas de " certificat phytosanitaire. " .

Pour les véhicules :

Les véhicules peuvent être soumis à des taxes ou droits de douane en fonction du pays à destination .

1 / L'original de la carte grise ou de la carte d'exportation.

Le numéro de châssis et le poids du véhicule doivent être communiqués à TIMAR Maroc.

2 / Copie du passeport.

3 / Facture originale (dans le cas d'une exportation permanente) ou copie de facture (dans le cas d'une exportation temporaire).

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations dévouées.